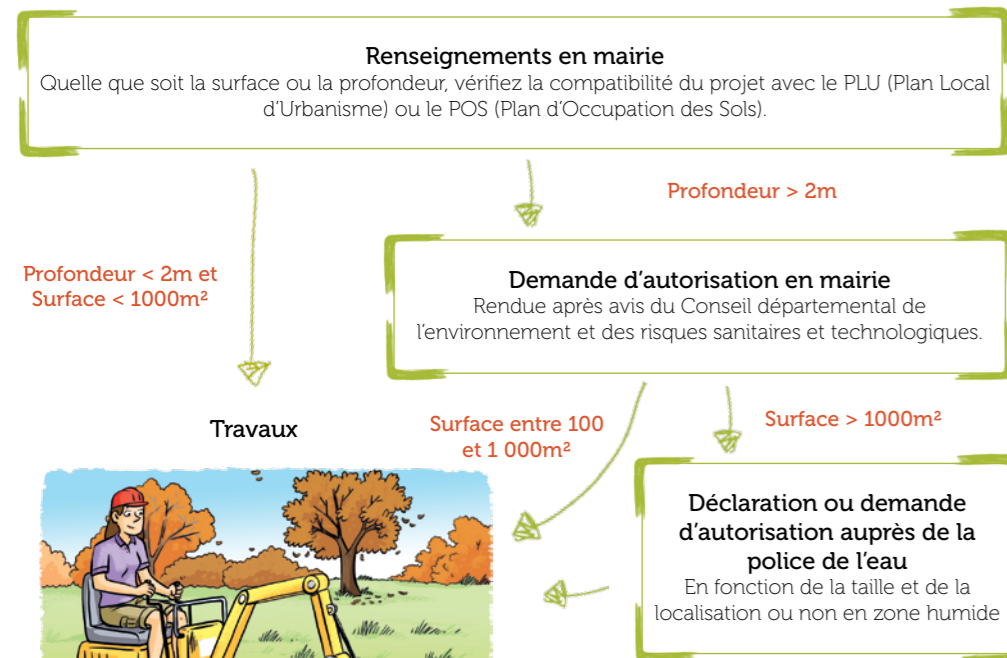


Et la réglementation dans tout ça ?



Agrion de mercure



Grenouille agile

Attention aux espèces protégées !

Les mares possèdent une grande diversité biologique. Elles abritent des espèces rares, voir menacées de disparaître faute de maintien de leurs habitats naturels. Compte-tenu des menaces au niveau régional ou national, certaines espèces sont protégées par la loi. Veillez à ce que l'implantation de votre mare ne détruise aucune espèce protégée, dont la liste est disponible auprès de la DREAL* Grand Est ou consultable sur le site internet de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Comme la plupart des amphibiens d'Europe, la Grenouille agile est protégée par la loi !

Entretien sa mare

À faire

- Retirer les végétaux morts (branchages et feuilles mortes) flottant à la surface de l'eau.
- Limiter la prolifération des végétaux envahissants si besoin, par un arrachage manuel (2/3 de la surface).
- Elaguer les arbres et arbustes à proximité de la mare pour favoriser l'ensoleillement. Des tas de bois peuvent être constitués et servir de refuge aux animaux en hiver.
- Toujours intervenir entre octobre et février.

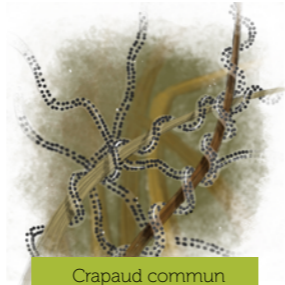


En cas d'envasement de la mare, un curage peut s'avérer nécessaire (tous les 10 à 20 ans en général). Répartissez l'intervention sur 3 années, en ne curant qu'un tiers de la surface à chaque fois. Déposez les vases quelques jours sur les bords de berge afin de permettre aux animaux qu'elles hébergent de rejoindre l'eau, puis exportez-les hors du site.

A qui sont ces oeufs ?



Triton



Crapaud commun



Grenouille rousse

Pour aller plus loin...

- Le Programme régional d'actions mares du Grand-Est (Rubrique >Eau Biodiversité Paysage>Eau et milieux aquatiques>Milieux humides)
<http://www.pram-grandest.fr>
- La cartographie dynamique du patrimoine naturel en Champagne-Ardenne par ici :
<http://carmen.developpementdurable.gouv.fr>
- Les listes des espèces protégées et les modalités de leur protection (Rubrique >Eau, biodiversité, paysage>Espèces : faune et flore>Espèces protégées)
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Le Parc agit en faveur des mares !

- Il affine et précise l'inventaire des mares sur son territoire
- Il fait émerger des projets de préservation, de restauration des mares et assure leur mise en œuvre
- Il sensibilise divers publics aux mares via la réalisation d'animations, l'édition de supports de communication...

Agrion de mercure



Rendez-vous coup de cœur

Le Parc organise chaque année de nombreuses sorties nature. Consultez l'agenda du Parc pour connaître les prochaines animations.

Retrouvez l'agenda du Parc par ici
www.parc-montagnedereims.fr/agenda

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Maison du Parc
Chemin de Nanteuil, 51480 Pourcy
Tél. 03 26 59 44 44
contact@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr
@ParcMontagneDeReims
parc_montagne_de_reims



Avec le soutien financier de :



Édition du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Chemin de Nanteuil, 51480 Pourcy.
Directeur de publication : Dominique LEVEQUE - Responsable de publication : Olaf HOLM.
Rédacteur : Valentin SALVANT. Correcteurs : Eva POILVE, Marion COLOMBET
Crédits photos : ©PNRMR, ©CNPF, ©D.SEMIN, ©E. POILVE, ©V. SALVANT
Illustrations : ©Armelle DROUIN, ©Claire MOTZ pour les oeufs d'amphibiens. Conception - réalisation : Valentin SALVANT
Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne - Imprimé sur papier PEFC (2019)

Montagne de Reims

J'agis pour les mares !



AGIR ENSEMBLE À TOUS POINTS DE VUE



Une mare, qu'est-ce que c'est ?

Les mares sont couramment définies comme des **étendues d'eau de petite taille (inférieure à 5000m²) et généralement peu profondes (moins de 2m)**. Cette faible profondeur permet aux rayons du soleil d'éclairer le fond de la mare et aux végétaux aquatiques de s'y enraciner. Contrairement à un étang, leur niveau d'eau n'est pas constant, elles peuvent donc être asséchées une bonne partie de l'année. On parle alors de mares temporaires.



Mare forestière, Ludes



Mare de lande humide, Damery



Mare prairiale, Fleury-la-rivière



Mare d'agrément, Mutigny



Mare de carrière, Bouzy

Bien qu'il existe des mares se formant naturellement dans les dépressions argileuses caractéristiques de la Montagne de Reims, la plupart ont une origine humaine. Elles sont issues de creusements volontaires pour le stockage de l'eau ou indirectement, par l'extraction de matériaux ou de trous d'obus.

Les mares autrefois...

Très fréquentes dans les terroirs de nos campagnes, les mares répondaient par le passé à de nombreux besoins :

- **domestiques** (cuisine, lessive, toilette)
- **artisansaux** (vannerie, tannage, rouissage)
- **industriels** (extraction de meulrières ou de limons)
- **agricoles** (irrigation, point d'eau pour le bétail, cressonnière, vivier)

Et aujourd'hui ?

Au XXème siècle, l'apparition de nouvelles techniques d'approvisionnement en eau signe le déclin des mares. Ces mares disparaissent soit naturellement, du fait d'un manque d'entretien, soit par comblement volontaire. Pourtant, elles offrent aujourd'hui **de nouveaux intérêts qui répondent aux besoins de la société actuelle** :

- Régulation et épuration des eaux pluviales
- Îlots de fraîcheur dans les villes
- Limitation de l'érosion des sols
- Réserve incendie
- Intérêt paysager et récréatif
- Préservation de la biodiversité
- Attrait pour le gibier
- Abreuvement du troupeau dans les prairies
- Education à l'environnement



A la rencontre des tritons !

On compte 4 espèces de tritons au sein de la Montagne de Reims : le triton palmé, le triton ponctué, le triton alpestre et le triton crêté.

La vie de ces animaux est étroitement liée au climat. Lors des hivers rigoureux, l'hivernage s'effectue sous l'eau. Autrement, la saison froide est passée sous des souches ou dans des terriers.

Très discrets, on les observe plus facilement la nuit, mais attention à ne pas les éblouir ni les manipuler !



Triton palmé



Triton ponctué



Triton alpestre



Triton crêté

Quelques chiffres

Il resterait **600 000** mares sur le territoire métropolitain mais près de 50% ont disparues depuis les années 1960. Il est donc urgent de les protéger !

Et si je souhaite créer une mare ?

1 - CHOISISSEZ UN EMPLACEMENT adéquat

Pensez que **l'ensoleillement favorise une plus grande richesse biologique**, choisissez donc un endroit bien dégagé. Evitez d'implanter votre mare sous un arbre, dont les feuilles mortes se dégradent très lentement. Pensez également à respecter les distances minimales imposées par le règlement sanitaire départemental.

3 - FAÇONNEZ UN MILIEU ACCUEILLANT

Pour favoriser une plus grande diversité de la flore et de la faune, **profilez des contours sinueux**. Préférez les **pentés douces** (10 à 30°) notamment sur la berge nord pour bénéficier d'une exposition ensoleillée. Enfin, **diversifiez les profondeurs** avec une zone d'eau d'au moins 80cm, évitant ainsi l'assèchement complet de la mare en été.

Puis-je introduire des animaux ?

Contrairement aux végétaux, **l'introduction d'animaux est à proscrire**. Laissez les grenouilles, crapauds et autres libellules investir progressivement votre mare. Certaines espèces sont d'ailleurs protégées par la loi, qui interdit toute capture et déplacement, sous peine d'amendes. Enfin, n'introduisez ni canards, ni poissons, ni espèces exotiques, qui créent des déséquilibres écologiques importants dans ces milieux aquatiques.

2 - ASSUREZ-VOUS DE L'ÉTANCHÉITÉ DU SOL

En sondant le sol avec une bêche ou une tarière, assurez-vous de la **présence naturelle d'argiles**. Veillez également à ce que la mare soit bien alimentée en eau.

4 - DONNEZ-VIE À VOTRE MARE

La colonisation des végétaux se fera naturellement au fil des années, mais un « coup de pouce » peut s'avérer utile. Pour cela, observez les plantes qui poussent dans les mares voisines et/ou **sélectionnez des espèces indigènes de la région**, plus rustiques et accueillantes pour la faune locale.

